

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 26 (1875)
Heft: 1

Artikel: La Dynamite employée en forêts
Autor: Meisel, X.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785635>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à la collection forestière du Polytechnicum fédéral comme pièces à l'appui de ce qui précède.

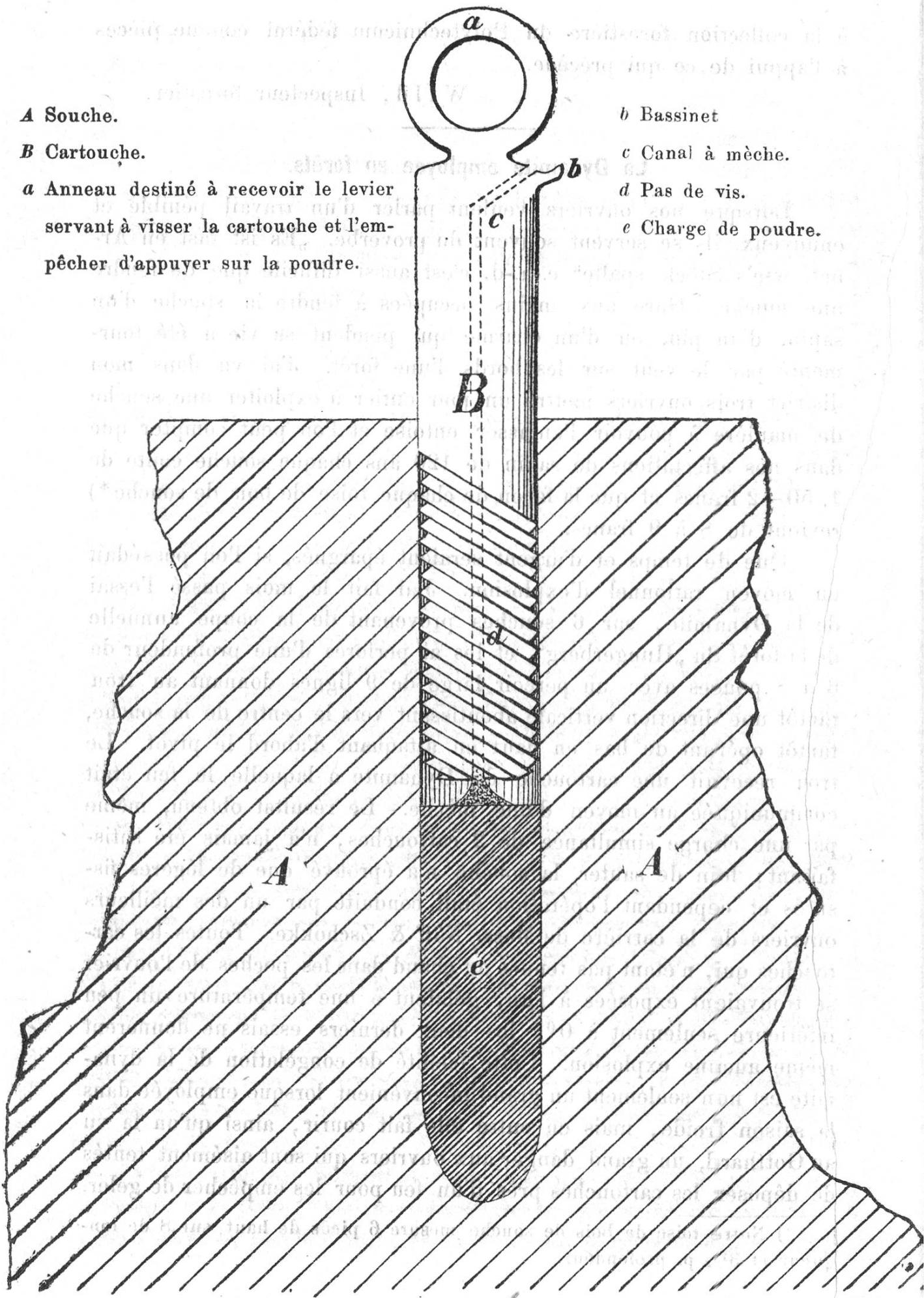
Wild, Inspecteur forestier.

La Dynamite employée en forêts.

Lorsque nos ouvriers veulent parler d'un travail pénible et ennuyeux, ils se servent souvent du proverbe. „Es ist fast en Arbet, wie's Stöck spalte“ c.-a.-d. c'est aussi difficile que de fendre une souche. Gare aux mains occupées à fendre la souche d'un sapin, d'un pin, ou d'un charme qui pendent sa vie a été tourmenté par le vent sur les bords d'une forêt. J'ai vu dans mon district trois ouvriers mettre un jour entier à exploiter une souche de manière à pouvoir l'entasser entoise et l'on peut compter que dans nos affectations de sapin de 120 ans chaque souche coûte de 1. 50—2 francs et que la façon de chaque toise de bois de souche *) revient de 8 à 9 francs.

Que de temps et d'argent seraient épargnés, si l'on possérait un moyen rationnel d'explosion. J'ai fait le mois passé l'essai de la Dynamite, sur 6 souches provenant de la coupe annuelle de la forêt du „Hungerberg“, et les ai perforés d'une profondeur de 6 à 8 pouces avec un perçoir large de 9 lignes donnant au trou tantôt une direction verticale aboutissant vers le centre de la souche, tantôt opérant du bas en haut en attaquant d'abord le pivot. Le trou recevait une cartouche de Dynamite à laquelle le feu était communiquée au moyen d'une mèche. Le résultat obtenu, même par une charge simultanée de 2 cartouches, n'a jamais été satisfaisant; loin de sauter, la souche n'a éprouvé que de légères fissures et cependant l'opération était conduite par un des meilleurs ouvriers de la carrière de Mess. Näff & Zschokke. Toutes les cartouches qui, n'étant pas tenues au chaud dans les poches de l'ouvrier se trouvaient exposées à l'air, gelaient à une température un peu inférieure seulement à 0°; les deux derniers essais ne donnèrent même aucune explosion. Cette facilité de congélation de la dynamite est non seulement un grand inconvénient lorsque employée dans la saison froide, mais en outre elle fait courir, ainsi qu'on la vu au Gotthard, un grand danger aux ouvriers qui sont aisément tentés de déposer les cartouches près d'un feu pour les empêcher de geler.

*) Notre toise de bois de souche mesure 6 pieds de haut sur 8 de longueur et 3¹/₂ p. profondeur.



Employée pour faire sauter tout corps peu ou pas élastique mais une matière compacte et dure comme le métal ou la pierre, la Dynamite peut donner d'excellents résultats; elle est inutile quant au bois dont les fibres élastiques n'ont pas le temps de se désagréger sous le coup d'une explosion aussi rapide. La poudre à canon agissant dans le cas donné d'une manière plus efficace je continuerai à en faire usage, et pour aller plus vite en besogne j'ai remplacé la terre pilée reposant sur la poudre par un bouchon cylindrique en acier qui au moyen de sa construction peut être vissé sur la charge et laisse passer la mèche par une ouverture de $1\frac{1}{2}$ ". Cette méthode pratique et peu coûteuse active l'exploitation des souches et dès lors permet de déblayer plus promptement le terrain où la coupe est assise. La planche ci-contre aidera à comprendre le procédé exposé.

Aarau, Janvier 1875.

X. Meisel, Inspecteur-forestier.

Communications.

Confédération. Le conseil fédéral a nommé l'été passé une Commission chargée d'élaborer une loi sur les poids et mesures; celle-ci a soumis en automne un projet de loi au conseil fédéral qui après l'avoir examinée, l'a déposée sur la table de l'assemblée fédérale où elle sera discutée. Les propositions concernant les mesures pour le bois, sont les suivantes.

I. L o i.

Art. 4 c. 1. L'unité de mesure pour les corps solides tels que bois, charbon etc. est le stère équivalant à un mètre cube.
1 décastère = 10 mètres cube.
1 stère = 1 " " "
1 decistère = 1/10 " "

Art. 10. Les conseils cantonaux doivent aviser à ce que chaque commune possède les instruments étalonnés en usage pour la vente des matières qui se mesurent au volume, tels que tourbe, charbon de bois, chaux, gyps. Ces instruments doivent être à portée du public et le mesurage sera fait par des agents assermentés et rétribués.

La même norme sera adoptée pour le jaugeage des tonneaux.

La longueur d'une bûche de bois à brûler est de 1 mètre. Il sera déposé des cadres à mesurer dans les chantiers et magasins